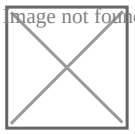

comment etre dechu de ses droits paternels

Par **marlene62**, le **04/07/2011** à **22:42**

Bonjour, je voudrai savoir quelles demarches je dois faire pour etre dechu de mes droits paternels car mes filles habitent dans le sud et moi dans le nord, mon exe compagne monte la tête aux filles contre moi et je peux dire je n ai plus la force de me battre ni de me defendre contre ses propos!!
Alors pourriez vous me dire comment dois je faire pour etre dechu de mes droits paternaux et ainsi ne plus payer de pensions alimentaires pour des enfants qui ne veulent meme pas de moi!!
Merci j attends votre reponse avec impatience

Par **Claralea**, le **04/07/2011** à **23:49**

Bonsoir, le problème, c'est que pour etre déchu de vos droits parentaux, il faudrait que vous ayez fait quelque chose de grave envers vos enfants.
Eventuellement, ne plus payer la pension pourrait vous faire dechoir de vos droits parentaux mais vous seriez poursuivi quand meme pour la payer

Par **Domil**, le **05/07/2011** à **00:51**

Vous ne pouvez pas, ce sont vos enfants. Ce n'est pas parce que vous désirez les abandonner que vous ne devez plus participer à leur entretien.

Par **Claralea**, le **05/07/2011** à **01:08**

Il veut les abandonner par depit car la mère doit saper la relation père/filles, il se sent rejeté par ses enfants et veut leur montrer en ne payant plus pour eux, que lui aussi peut avoir le meme comportement envers elle. Sauf que lui n'en a pas le droit.
Certains enfants sont bien ingrats de nos jours, il faut le reconnaitre

Par **Domil**, le **05/07/2011** à **01:14**

C'est le role des parents d'assumer l'age ingrat (et c'est une expression, donc ça n'a rien de nouveau), de quand même exiger de prendre ses enfants afin de régler le problème au lieu d'un "courage, fuyons et surtout, comment ne plus payer"
C'est hélas courant, 80% des PA ne sont pas payées intégralement, et la moitié des pères abandonnent leurs enfants quand ils ne peuvent plus avoir la mère dans leur lit.

Par **Claralea**, le **05/07/2011** à **12:13**

Et bien si vous payez la pension alimentaire et que vos filles ne veulent pas venir vous voir malgré qu'un jugement devant le jaf vous a donné des droits de visite et d'hebergement, portez plainte pour non representation d'enfants si la mère ne vous les envoie pas.
C'est aussi du ressort de la mère de convaincre ses enfants d'aller voir leur père.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés